



Pour avoir l'assurance
d'être entendu et défendu

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2003

**Commentaires du Conseil du patronat du Québec
au Comité permanent des finances de
la Chambre des communes**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LES ENJEUX	1
A. La productivité	1
B. Le contrôle des dépenses publiques	3
C. La compétitivité fiscale	3
NOS ATTENTES	4
A. Réduire la dette et contrôler les dépenses publiques	4
B. Alléger le fardeau fiscal	7
... des particuliers	7
... des entreprises	8
C. ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ	11
CONCLUSION	12
LISTE DES RECOMMANDATIONS	13

INTRODUCTION

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) tient à remercier le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de lui donner l'occasion de participer, une fois encore, aux consultations prébudgétaires 2003. Ces consultations constituent pour l'ensemble des Canadiens une occasion privilégiée d'exprimer leur point de vue et leurs attentes au regard du prochain budget du gouvernement fédéral.

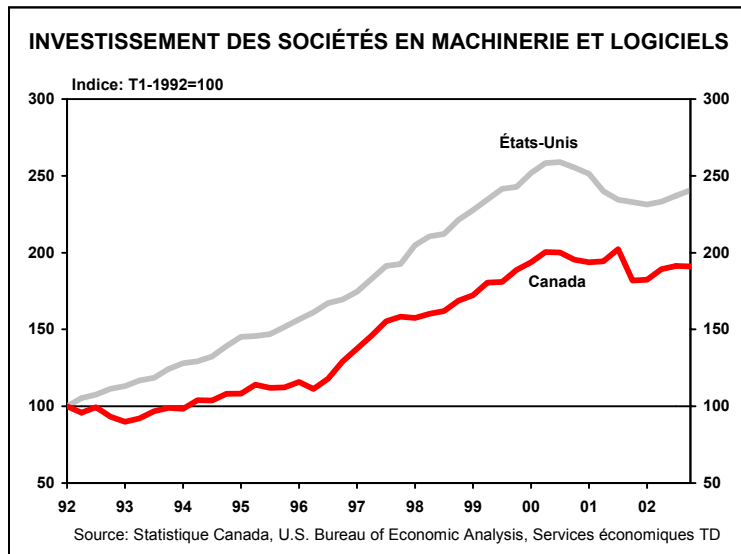
À la veille de la préparation de ce budget, on doit tenir compte de certains indicateurs qui laissent entrevoir des perspectives plus sombres, entre autres, avec le deuxième trimestre de croissance de l'économie canadienne qui est négatif. Dans cette conjoncture, les trois grands défis que représentent l'accroissement de la productivité, la compétitivité fiscale et le contrôle des dépenses publiques deviennent plus que jamais incontournables.

LES ENJEUX

A. La productivité

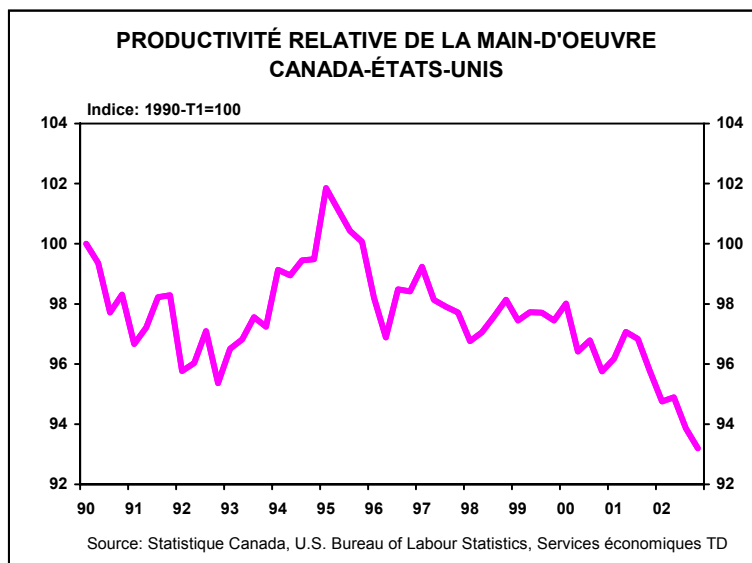
Il n'y a pas eu de corrections structurelles d'importance au Canada au chapitre de la productivité du travail, et la faiblesse du dollar canadien aura certainement contribué à amoindrir les effets de ce manque de corrections. D'ailleurs, nos investissements en machinerie et en logiciels sont toujours significativement inférieurs à ceux des Américains depuis la fin de la récession du début des années 90 (graphique 1); un résultat qui en dit long sur notre retard en matière de productivité.

GRAPHIQUE 1



Une preuve encore plus accablante que ces changements structurels n'ont pas eu lieu : la productivité relative de la main-d'œuvre Canada–États-Unis ne cesse de décroître depuis le milieu des années 90 (graphique 2).

GRAPHIQUE 2



B. Le contrôle des dépenses publiques

Depuis trois budgets, nous assistons à un retour aux années fastes de dépenses gouvernementales. En effet, le gouvernement fédéral a accru considérablement ses dépenses publiques : depuis le budget 2000-2001, les dépenses de programmes ont augmenté de 21 % alors que le total des dépenses budgétaires (incluant le service de la dette) a crû de 11,5 %. Pourtant, pendant la même période, les recettes budgétaires augmentaient de 1,3 % seulement.

Cette situation crée une réelle pression sur les finances publiques et elle semble atténuer les efforts faits par l'ensemble des Canadiens, surtout depuis les réductions drastiques de 1994-1995.

C. La compétitivité fiscale

Les tenants d'un système fiscal imposant au Canada ont souvent plaidé que tel était le prix à payer pour vivre dans une société sociale-démocrate. Cet argument tombe depuis une étude de l'économiste-fiscaliste, Jack Mintz, en 2001¹. En effet, il a réussi à démontrer que, même en incluant la générosité du système social canadien, le taux de taxation réel sur le travail était de 59 % au Canada contre 43 % aux États-Unis; une conclusion qui vient bouleverser les schèmes de pensée des analystes canadiens.

En fait, ce sentiment est confirmé par les Canadiens eux-mêmes. En effet, en 2002, un sondage mené par la *Canadian Taxpayers Federation*² révélait que 74 % des Canadiens avaient l'impression que leur fardeau fiscal avait augmenté au cours des deux dernières années.

La lourdeur du fardeau fiscal et réglementaire au Canada s'exprime également dans le total des recettes que doit aller chercher l'État pour financer l'ensemble de ses dépenses. Selon l'OCDE³, les taxes et les impôts payés par les contribuables canadiens représentaient près de 36 % du PIB en 2000 comparativement à moins de 30 % pour les Américains.

Les entreprises non plus ne sont pas en reste. En fait, malgré les annonces du dernier budget fédéral d'éliminer la taxe sur le capital, messieurs Chen et Mintz estiment qu'en 2008, les grandes entreprises canadiennes paieront un taux *effectif* de taxe sur le capital de 27,4 %, alors qu'aux

¹ MINTZ, Jack M. *Most Favored Nation: Building a Framework for Smart Economic Policy*, Institut CD Howe, 2001.

² CANADIAN TAXPAYERS FEDERATION. *Back to Basics : ABCDEFG for Budget 2003, Pre-Budget Submission Before the House of Commons Standing Committee on Finance*, Novembre 2002.

³ OCDE. *Statistiques des recettes publiques 1965-2001*, octobre 2002.

États-Unis, ce taux sera de 20,1 %⁴. Plus encore, cette estimation est basée sur la situation fiscale actuelle des entreprises américaines. Pourtant, le président Bush a clairement énoncé son intention d'entreprendre un programme de réduction d'impôt des sociétés, qui sera très certainement déposé avant les prochaines élections américaines.

NOS ATTENTES

A. Réduire la dette et contrôler les dépenses publiques

Depuis 1995, le gouvernement fédéral a déployé de réels efforts afin de réduire le ratio de la dette publique par rapport au PIB (dette/PIB) de 68 % à 46,5 % en 2001-2002⁵. D'ailleurs, selon l'OCDE, le Canada pourrait être en mesure de réduire davantage ce ratio qui s'établirait aux alentours de 37 % en fin d'année 2003. Cependant, alors que la croissance économique canadienne sera plus faible qu'elle a été prévue cette année, ce résultat risquerait d'être compromis, d'autant plus que les surplus budgétaires et la réserve pour éventualités – tous deux dévolus au remboursement de la dette – en seront d'autant réduits.

On a souvent tendance à l'oublier, mais les intérêts à payer sur une dette de 508 milliards de dollars grugent presque 21 % du total des dépenses budgétaires canadiennes; cela signifie de l'argent net en moins pour financer d'autres dépenses dans des secteurs névralgiques tels que la santé et les infrastructures ou, encore, pour réduire le fardeau fiscal des contribuables. Certains pays de l'OCDE ont même un ratio négatif de dette par rapport au PIB, ce qui signifie que leur richesse collective est supérieure à leur niveau d'endettement. La Suède, la Finlande et la Norvège figurent parmi ces pays. Ils sont souvent cités en exemple pour leurs politiques sociales généreuses; on comprend toute la marge de manœuvre qu'ils peuvent ainsi dégager en n'ayant pas un fardeau de dette si lourd à porter.

Le Canada n'en n'est pas là encore. Toutefois, les efforts de remboursement de notre dette collective doivent être poursuivis afin de ramener ce ratio à un niveau soutenable. À titre de référence, il faudrait tendre à rattraper la Grande-Bretagne, pays qui s'est classé premier au chapitre de son ratio dette/PIB, en 2002, avec 29 %.

⁴ « To capture the impact of taxes on investment, we estimate the effective tax rate on capital, which is measured as the amount of taxes paid as a percentage of the return earned on a marginal investment project. » Source : CHEN, Duanjie, MINTZ, Jack M. « Taxing Investments : On the Right Track, But at a Snail's Pace », dans *CD Howe Institute Backgrounder*, n° 72, juin 2003, pages 2-3.

⁵ FINANCES CANADA. *Bâtir le Canada que nous souhaitons*, budget 2003, février 2003.

Recommandation

Le CPQ souhaite donc que les efforts soient poursuivis afin de réduire la dette publique. Il recommande au gouvernement fédéral de se fixer un objectif d'un ratio de dette/PIB de 25 % d'ici 2010.

Si la dette publique est une composante importante des dépenses budgétaires gouvernementales, les dépenses de programmes sont encore plus imposantes. Pour la période s'étchelonnant de 2001-2002 à 2004-2005, les dépenses de programmes auront augmenté de 20 % alors que la croissance économique progressera à un rythme annuel moyen d'à peu près 2,4 % pour la même période⁶.

Il s'agit d'un rythme insoutenable à moyen et à long termes, inquiétant au regard d'un éventuel retour à une croissance des dépenses publiques. Cette situation pourrait compromettre sérieusement l'équilibre budgétaire. Bien sûr, une kyrielle de besoins se manifestent et l'année 2003 aura révélé que nous ne sommes nullement à l'abri d'événements négatifs inattendus. Mais au-delà de ces éléments ponctuels, le gouvernement fédéral se doit de montrer à l'ensemble des citoyens canadiens un plan de match pour les années à venir.

En effet, certains chocs peuvent être prévus. Le choc démographique que nous nous apprêtons à vivre collectivement en est un de taille, et il entraînera un effet à long terme sur l'état des finances publiques de l'ensemble des administrations et, au premier chef, de l'administration fédérale. Déjà, quelques organisations de recherche crédibles telles que l'Institut CD Howe ont produit des travaux sur les impacts du changement démographique. Toutefois, ce n'est pas suffisant et il faut accélérer le rythme. On estime qu'à compter de 2004, le taux projeté de participation de la main-d'œuvre décroîtra de façon constante, passant d'un sommet de 67,5 % à sous la barre du 60 %. On anticipe donc une pression accrue sur la population active (15 à 64 ans) qui devra répondre aux besoins financiers et budgétaires du gouvernement tout en étant en moins grand nombre.

⁶ Estimation basée sur la croissance du PIB pour 2001 et 2002, mais sur une estimation de 2 % pour 2003 et de 2,8 % pour 2004.

Recommandation

Le gouvernement fédéral doit reprendre le contrôle sur la croissance des dépenses publiques canadiennes. Par conséquent, le CPQ lui recommande de limiter au taux de croissance économique réelle l'augmentation des dépenses budgétaires tout en préservant l'équilibre budgétaire. Les récents événements démontrent également l'importance de prévoir une réserve pour éventualités qui, si elle n'est pas utilisée, sera consacrée au remboursement de la dette. Le CPQ encourage fortement le gouvernement à continuer dans cette voie.

Il serait inconséquent de nier la tendance lourde qui s'amorce au Canada et qui résulte du vieillissement de la population : les dépenses pour les soins de santé grèveront une part croissante des dépenses de programmes. En effet, le coût des soins requis par les personnes âgées est 5 fois plus important que chez les moins de 65 ans. En ce domaine, il faudra procéder à certains choix. Déjà, certains pays comme l'Allemagne et la France ont entrepris de vastes réformes dans le sacro-saint secteur de la santé; ils ont cessé d'espérer, et ils ont commencé à agir.

Le gouvernement fédéral détient une responsabilité d'envergure sur l'avenir des soins de santé au Canada. Les attentes dans ce secteur sont considérables et difficilement réalisables à l'intérieur du cadre de gestion actuel. Lors du dépôt du rapport de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, le CPQ soulignait qu'il s'agissait d'une bonne base de négociation, mais que l'apport du secteur privé était sous-évalué. Le CPQ est toujours d'avis que le gouvernement doit clarifier la *Loi canadienne sur la santé* afin de permettre qu'un certain nombre de services puisse être assurés par le secteur privé et ce, sans jamais remettre en question la base fondamentale de notre système que constitue le financement public. Il nous apparaît que cette voie constitue une partie de la solution pour limiter la pression sur les finances publiques provinciales et fédérales et, par conséquent, sur l'ensemble des contribuables.

Recommandation

Le CPQ renouvelle son adhésion à un financement public du système de santé au Canada. Toutefois, le gouvernement se doit de clarifier la *Loi canadienne sur la santé* afin de rendre possible l'intervention de fournisseurs et d'établissements privés dans la prestation de services en ce domaine.

Les problèmes engendrés par les changements démographiques au pays n'apparaissent pas insolubles. Beaucoup de pays industrialisés sont touchés autant que le Canada, et chacun s'affaire à dégager différentes avenues pour pallier la situation. En Irlande, par exemple, un groupe d'experts⁷ a été mis sur pied en 1997 afin de présenter des recommandations gouvernementales sur des solutions et des actions pour contrer ou, du moins, amoindrir les effets générés par les changements démographiques.

Trois grandes recommandations ressortent de l'étude : le prolongement de la vie active des travailleurs (retraites progressives), le développement de la formation en entreprise et le recrutement à l'étranger pour lequel le gouvernement irlandais a mis sur pied un programme de reconnaissance des diplômes étrangers.

Recommandation

Il devient urgent de prévoir l'impact du choc démographique sur les finances publiques fédérales. Le CPQ recommande au gouvernement fédéral de mettre sur pied un comité d'experts indépendants qui aura pour mandat d'évaluer les conséquences du vieillissement de la population canadienne sur les finances publiques et de proposer des stratégies pour amoindrir ses effets.

B. Alléger le fardeau fiscal

... des particuliers

Dans son budget 2003, le ministre des Finances annonçait une hausse du plafond de cotisation aux REER à 18 000 dollars d'ici 2006. Le CPQ tient à féliciter le gouvernement pour cette initiative parce qu'elle a le mérite, entre autres, de responsabiliser les Canadiens en ce qui touche une bonne sécurité financière à la retraite. En plus, l'épargne chez les particuliers a le même effet de richesse collective que les investissements chez les entreprises.

Cependant, le gouvernement ne peut pas offrir d'une main ce qu'il reprend de l'autre. En effet, pour accroître la productivité et le niveau de vie de l'ensemble des Canadiens, il faut créer de véritables incitations au travail. Une main-d'œuvre qualifiée augmente son espérance d'avoir un salaire qui reflète cette valeur sur le marché du travail.

⁷ Pour plus de renseignements à ce sujet, on peut consulter les documents suivants : *The Second Report of the Expert Group on Future Skills Needs*, déposé devant le gouvernement irlandais, mars 2000 et *Ibec News* (www.ibec.ie), février 2001.

Au Canada, l'ensemble des taux d'imposition du revenu des particuliers ont été réduits, sauf le plus élevé qui demeure à 29 % pour les contribuables gagnant plus de 100 000 dollars annuellement. Pourtant, ce sont ces derniers qui sont les plus susceptibles d'épargner et qui sont en général les plus mobiles. Monsieur Mintz, en 2001, a noté d'ailleurs que la trop grande progressivité d'un système fiscal comme celui du Canada peut représenter une forme de taxe sur l'éducation et la formation. Ce sont toutes de bonnes raisons qui justifient la poursuite d'une politique de diminution de l'impôt des particuliers pour l'ensemble des contribuables.

Recommandation

Le CPQ recommande au gouvernement de continuer la mise en œuvre de son plan d'allègement fiscal pour les particuliers canadiens tout en amorçant une réduction progressive du taux marginal supérieur.

... des entreprises

Les entreprises canadiennes font face à un fardeau fiscal composé essentiellement de trois types de taxes : taxes sur la masse salariale, impôt sur les sociétés et taxe sur le capital. Le CPQ a souvent fait valoir devant ce comité l'importance de la compétitivité du système de taxation canadien afin de favoriser les investissements, autant chez les entreprises canadiennes que chez les entreprises étrangères afin de les attirer au pays.

À ce titre, l'investissement privé au Canada, en excluant la composante résidentielle, comptait pour 9,9 % du PIB en 2002, alors que ce ratio était de 9,8 % en 1996. Cette comparaison montre que le Canada connaît une progression très lente de cette composante essentielle du développement économique. Une conjoncture favorable est, bien sûr, un facteur encourageant l'investissement privé au Canada, mais le fardeau fiscal global que les entreprises doivent supporter pèse lourdement dans la balance.

Encore une fois, beaucoup de pays industrialisés ont décidé de jouer la carte du « keep it simple » en matière de taxation pour les entreprises; on diminue les programmes d'aide aux entreprises (fiscaux et budgétaires) pour les remplacer par des réductions de taxes et d'impôts. Cette façon plus efficace de maintenir les revenus de l'État a fait ses preuves dans plusieurs pays. Par exemple, la Nouvelle-Zélande a entrepris dans les années 80 un programme de révision de

l'ensemble de sa réglementation, et aussi du régime de taxation des entreprises qui s'est accéléré au cours des années 90. Les résultats sont spectaculaires : selon plusieurs enquêtes, la Nouvelle-Zélande est devenue un des meilleurs endroits au monde pour investir. Ce faisant, l'économie néo-zélandaise, qui a périclité pendant de nombreuses années, s'est relevée depuis, entraînant son lot de bonnes nouvelles pour l'ensemble de la population de ce pays.

Le Canada doit tendre vers ce genre de réussite. Pour qu'il y parvienne, le CPQ propose au gouvernement de réduire le fardeau fiscal des entreprises canadiennes en apportant des modifications dans les trois sphères du système de taxation corporatif.

Le régime canadien de l'assurance-emploi représente une assurance salariale, mais aussi une taxe sur la masse salariale pour les employeurs. La mouvance dans plusieurs pays occidentaux est actuellement à revoir les particularités (couverture, taux de cotisation, etc.) de ce type de régime qui coûte de plus en plus cher aux employeurs et qui entrave parfois la compétitivité des entreprises.

Le CPQ a souvent présenté devant ce Comité son désir de voir les modalités de l'assurance-emploi modifiées au Canada. Lors du dernier budget, le ministre des Finances s'est même engagé à tenir des consultations sur ce sujet, consultations auxquelles le CPQ a participé par ailleurs. Le CPQ a clairement réitéré au ministre l'importance de séparer les excédents de la caisse de l'assurance-emploi de la comptabilité budgétaire. Ce régime d'assurance-salaire doit bénéficier aux cotisants du régime et ne peut être vu comme une source de financement pour d'autres politiques publiques. Dans ce cas, nous estimons qu'un taux de 1,70 \$ serait suffisant pour affronter les obligations du régime et ce, en maintenant une réserve actuarielle de 10 milliards de dollars.

Recommandations

Le gouvernement fédéral doit accélérer la réduction des cotisations des employeurs pour la porter de 2,77 \$ à 1,70 \$.

Il doit également, dès 2004, et à la suite des consultations que le ministre des Finances a tenues au cours des derniers mois, s'engager fermement à instaurer un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation pour une mise en application en 2005.

Les taxes sur le capital sont les taxes les plus dommageables au Canada. Elles viennent non seulement s'ajouter aux nombreuses taxes imposées aux entreprises canadiennes, mais elles constituent également un frein à la productivité puisqu'elles pénalisent les investissements, ce qui, en fin de compte, a une incidence négative sur le niveau de vie des Canadiens. Elles touchent encore plus durement les entreprises lorsqu'elles sont vulnérables. N'étant aucunement reliées aux bénéfices des entreprises, ces taxes augmentent le risque et découragent l'innovation et l'investissement. Leurs impacts se font particulièrement sentir auprès d'industries à forte capitalisation et les statistiques sur l'investissement vues précédemment le montrent clairement.

Le CPQ a fait part de ses commentaires au gouvernement à maintes occasions et il a relevé l'importance de voir disparaître la taxe sur le capital afin d'améliorer la compétitivité de nos entreprises. Lors du budget 2003, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de l'abolir d'ici 2007 avec une réduction du taux de 50 % dès 2003-2004.

Recommandation

Le CPQ recommande au gouvernement de devancer, de 2007 à 2005, l'élimination de la taxe sur le capital.

La troisième composante du fardeau fiscal des entreprises canadiennes tient du fait que l'impôt des sociétés taxe les profits des corporations. Le *Plan quinquennal de réduction des impôts* visait à réduire le taux d'impôt des sociétés au Canada, de 28 % à 21 %, de façon à rendre la structure fiscale canadienne plus compétitive par rapport à celle des États-Unis. En fait, lors du budget 2003, les efforts supplémentaires du gouvernement indiquaient qu'au terme des réformes en 2006, le taux moyen de l'impôt des sociétés au Canada serait inférieur de 6,6 points de pourcentage à celui des Américains, en 2000.

Cependant, messieurs Chen et Mintz⁸ font la démonstration que, même en tenant compte de la réduction des taux d'impôt sur les corporations au terme des réformes, les entreprises canadiennes seront encore nettement désavantagées par rapport à leurs concurrentes américaines.

⁸ CHEN, Duanjie, MINTZ, Jack M. « Taxing Investments : On the Right Track, But at a Snail's Pace », dans *CD Howe Institute Backgrounder*, n° 72, juin 2003.

Recommandation

Le gouvernement fédéral doit s'attaquer sérieusement à une réduction de l'impôt des sociétés au Canada de façon à rendre notre système fiscal non seulement plus compétitif, mais pour créer un véritable avantage. Pour ce faire, le CPQ recommande de réduire les taux d'imposition s'appliquant aux entreprises canadiennes de 21 % à 17 % sur une période de 5 ans.

C. Accroître la productivité

Accroître la productivité canadienne est un passage incontournable pour augmenter notre niveau de vie. Si l'amélioration du contexte fiscal et budgétaire constitue un outil efficace pour y arriver, l'innovation demeure la clé de voûte d'une véritable stratégie innovante.

Le Canada occupe le 14^e rang parmi les pays de l'OCDE au regard de la performance en recherche et développement (R-D). Il se classe 6^e au sein des pays du G7 en matière de dépenses en R-D chez les entreprises, et 7^e au chapitre des dépenses publiques en R-D. Les États-Unis occupent le 2^e rang dans les deux secteurs.

Recommandation

Le CPQ est d'avis qu'il faut se donner comme cible d'augmenter les dépenses en R-D de façon à se classer parmi le top 5 des meilleurs pays du monde à ce chapitre. Pour y parvenir, le gouvernement doit créer un environnement fiscal extrêmement concurrentiel afin d'attirer des entreprises innovantes de classe mondiale.

Attirer des entreprises innovantes nécessite une main-d'œuvre compétente et qualifiée pour répondre aux exigences requises. Bien que le CPQ reconnaisse qu'il faut de nombreux diplômés universitaires, force est de constater que les entreprises d'ici connaissent une grave pénurie de main-d'œuvre dans des domaines nécessitant des compétences des niveaux secondaire professionnel et collégial technique. Cette pénurie ne cessera de s'aggraver d'ailleurs au fur et à mesure que les baby-boomers quitteront le marché du travail pour prendre le chemin de la retraite. Par conséquent, une véritable stratégie innovante ne doit pas faire seulement l'éloge des diplômes universitaires. Elle doit également faire la promotion des métiers de l'avenir et, ainsi, mieux répondre à l'ensemble des besoins des entreprises.

Recommandation

Le CPQ est d'avis que la promotion des carrières nécessitant des compétences professionnelles et techniques constitue un élément essentiel pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre à laquelle se butent actuellement les entreprises et, également, pour attirer des entreprises innovantes au pays.

L'évolution démographique canadienne occasionnera le départ à la retraite d'une cohorte importante de personnel qualifié pour les entreprises. Bien qu'à l'heure actuelle les jeunes s'activent déjà à acquérir une formation adéquate en vue d'affronter cette situation, il n'en demeure pas moins que la population active ira en décroissant. La prospérité future de l'économie canadienne passe par notre capacité à attirer non seulement des entreprises innovantes étrangères, mais également à attirer du personnel qualifié étranger.

De plus, il faut donner la possibilité à la main-d'œuvre actuelle de prolonger sa vie active. Pour y arriver, elle doit bénéficier, vers la fin de sa carrière, d'un allègement de tâches que procure notamment une prise de retraite progressive.

Recommandations

Le CPQ exhorte le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à s'associer afin de faire de la reconnaissance des diplômes étrangers un enjeu prioritaire de la stratégie de l'innovation canadienne.

Le CPQ demande également au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux d'amender les législations actuelles pour favoriser le recours à la retraite progressive.

CONCLUSION

L'année 2003-2004, jusqu'à présent, a été et continuera d'être mouvementée. Après des années fort intéressantes au plan économique, il est important de se munir de stratégies essentielles à la poursuite de la croissance. Le CPQ croit que ses recommandations à l'occasion des consultations prébudgétaires constituent une contribution utile à l'atteinte de cet objectif.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- ❖ Le CPQ souhaite donc que les efforts soient poursuivis afin de réduire la dette publique. Il recommande au gouvernement fédéral de se fixer un objectif d'un ratio de dette/PIB de 25 % d'ici 2010.
- ❖ Le gouvernement fédéral doit reprendre le contrôle sur la croissance des dépenses publiques canadiennes. Par conséquent, le CPQ lui recommande de limiter au taux de croissance économique réelle l'augmentation des dépenses budgétaires tout en préservant l'équilibre budgétaire. Les récents événements démontrent également l'importance de prévoir une réserve pour éventualités qui, si elle n'est pas utilisée, sera consacrée au remboursement de la dette. Le CPQ encourage fortement le gouvernement à continuer dans cette voie.
- ❖ Le CPQ renouvelle son adhésion à un financement public du système de santé au Canada. Toutefois, le gouvernement se doit de clarifier la *Loi canadienne sur la santé* afin de rendre possible l'intervention de fournisseurs et d'établissements privés dans la prestation de services en ce domaine.
- ❖ Il devient urgent de prévoir l'impact du choc démographique sur les finances publiques fédérales. Le CPQ recommande au gouvernement fédéral de mettre sur pied un comité d'experts indépendants qui aura pour mandat d'évaluer les conséquences du vieillissement de la population canadienne sur les finances publiques et de proposer des stratégies pour amoindrir ses effets.
- ❖ Le CPQ recommande au gouvernement de continuer la mise en œuvre de son plan d'allègement fiscal pour les particuliers canadiens tout en amorçant une réduction progressive du taux marginal supérieur.
- ❖ Le gouvernement fédéral doit accélérer la réduction des cotisations des employeurs pour la porter de 2,77 \$ à 1,70 \$.

- ❖ Il doit également, dès 2004, et à la suite des consultations que le ministre des Finances a tenues au cours des derniers mois, s'engager fermement à instaurer un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation pour une mise en application en 2005.
- ❖ Le CPQ recommande au gouvernement de devancer, de 2007 à 2005, l'élimination de la taxe sur le capital.
- ❖ Le gouvernement fédéral doit s'attaquer sérieusement à une réduction de l'impôt des sociétés au Canada de façon à rendre notre système fiscal non seulement plus compétitif, mais pour créer un véritable avantage. Pour ce faire, le CPQ recommande de réduire les taux d'imposition s'appliquant aux entreprises canadiennes de 21 % à 17 % sur une période de 5 ans.
- ❖ Le CPQ est d'avis qu'il faut se donner comme cible d'augmenter les dépenses en R-D de façon à se classer parmi le top 5 des meilleurs pays du monde à ce chapitre. Pour y parvenir, le gouvernement doit créer un environnement fiscal extrêmement concurrentiel afin d'attirer des entreprises innovantes de classe mondiale.
- ❖ Le CPQ est d'avis que la promotion des carrières nécessitant des compétences professionnelles et techniques constitue un élément essentiel pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre à laquelle se butent actuellement les entreprises et, également, pour attirer des entreprises innovantes au pays.
- ❖ Le CPQ exhorte le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à s'associer afin de faire de la reconnaissance des diplômes étrangers un enjeu prioritaire de la stratégie de l'innovation canadienne.
- ❖ Le CPQ demande également au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux d'amender les législations actuelles pour favoriser le recours à la retraite progressive.